

Déclaration d'un événement significatif environnement

11.6.2026 - | EDF

Périodiquement et conformément à la réglementation en vigueur, les centrales nucléaires réalisent des opérations de rejet d'effluents.

Le 04 juin, lors d'une opération de rejet d'effluents liquides [1], une vanne s'est fermée automatiquement après la détection d'un seuil d'activité radiologique plus élevé qu'attendu, stoppant ainsi l'opération de rejet.

Des analyses sont actuellement en cours afin d'identifier l'origine de ce dépassement de seuil.

La fermeture automatique de la vanne confirme que les effluents sont restés confinés et ne sont pas entrés en contact avec l'environnement extérieur.

Cet événement n'a donc entraîné aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. Néanmoins, la direction de la centrale de Dampierre-en-Burly a déclaré, le 09 juin 2026, un événement significatif environnement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) du fait de la sollicitation automatique de l'arrêt du rejet.

[1] Effluents liquides : Ces effluents sont principalement issus des mouvements d'eau (appoints et rejets) effectués sur le circuit primaire, lors de variations de charge ou lors de dilutions au cours du cycle de production.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement>